



LES PROJETS DE MOBILITÉS DU QUOTIDIEN DES COLLECTIVITÉS LOCALES : QUELS SONT LES SOUTIENS DE L'ÉTAT ?



Les enjeux énergétiques et environnementaux imposent de réduire l'empreinte écologique du secteur transports et des mobilités et d'assurer un développement plus sobre, résilient et solidaire. La mobilisation de toutes les parties prenantes est indispensable pour réussir la territorialisation de la planification écologique des mobilités.

Quels que soient vos projets, trouvez les dispositifs mis en place par l'État pour accompagner les collectivités et leurs partenaires dans le déploiement de leurs nouvelles offres et solutions de mobilité.



Mettre en place de nouveaux services en zones rurales

• Fonds Vert mesure « Développer les mobilités durables en zones rurales »



Stratégies et plans de mobilité simplifiés, mise en place de solutions de mobilité comme du transport à la demande, de l'autopartage, de la location de vélos à assistance électrique,

de la mobilité solidaire, des conseils en mobilité. Sont éligibles les collectivités territoriales et leurs groupements en zone rurale, et communautés de communes AOM en zone intermédiaire. Les candidatures sont à soumettre aux préfets de département via la plateforme Aides-territoires.

Lien : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/developper-les-mobilites-durables-en-zones-rurales-2/>

Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions



• Fonds Vert mesure « ZFE »

Pour des projets bénéficiant à des usagers réguliers de ZFE (en vigueur ou prévues) : études (ex : diagnostics (offre de mobilité, infrastructures disponibles, usagers...), études de solutions de mobilité (plan de transport desservant les zones périurbaines...), dispositifs

d'information et de conseil, services numériques (portail d'aide ou d'information, conseillers mobilité ...), dispositifs incitatifs (aide à la réparation de vélos, soutien à l'offre de services de mobilité (cars express, autopartage ...), aménagement et équipements pour la mobilité durable (aménagement de pôles d'échanges multimodaux...). Sont éligibles les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'aire d'attraction de ZFE. Les candidatures sont à soumettre aux préfets via la plateforme Aides-territoires.

Lien : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/accompagner-le-deploiement-des-zones-a-faibles-emissions-zfe-1/>



Développer la pratique du covoiturage

• Fonds Vert mesure « Développer le covoiturage sur son territoire »

Pour des schémas covoiturage, études pré-opérationnelles, travaux d'aires de covoiturage ou de voies réservées, réalisation de lignes de covoiturage ou d'auto-stop organisé, animation, communication, campagnes d'incitations financières à la pratique du covoiturage. Les candidatures sont à soumettre aux préfets de département via la plateforme Aides-territoires.

Lien : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/developper-le-covoiturage-sur-son-territoire-2/>



Développer les mobilités actives (vélo et marche)

• Aménagements

via la mesure du Fonds verts « **Soutenir les aménagements cyclables** » : soutien des projets d'aménagements cyclables sécurisés (pistes cyclables ou voies vertes) et des programmes ambitieux de maillage cyclable (résorption de discontinuités).

Lien : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/soutenir-les-amenagements-cyclables/>

• Stationnements



Via le programme **Alveole+** : prime pour l'installation de stationnement vélos sur l'espace public, dans les établissements scolaires et les pôles d'échange multimodaux. 40 % de l'investissement hors taxe (50 % en ZFE), avec un montant maximal par type d'abri et par place.

Lien : <https://alveoleplus.fr/programme>

• Tourisme à vélo



Via le programme « **Développer le vélotourisme** » : accompagne les collectivités dans le développement

des véloroutes (ex : études) et des services dédiés aux touristes à vélo (ex : équipements pour des aides de services vélo le long des itinéraires. Incite les structures touristiques à entrer dans le référencement de la marque Accueil Vélo.

Lien : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20241115/developper-velo-tourisme?cible=79>



Améliorer la desserte des territoires périurbains par des services express régionaux métropolitains (SERM)

Les SERM visent à diminuer la dépendance à la voiture, à rendre accessible au plus grand nombre une offre compétitive et maillée de transports collectifs et à relier plus efficacement les villes petites et moyennes à la métropole en diminuant les temps de parcours et/ou en améliorant la fréquence.

L'État accompagne les collectivités dans leurs projets et soutient dès à présent les études et premiers travaux à hauteur de 800 millions d'euros dans les volets « mobilités » des contrats de plan État – Région 2023-2027.



Déployer des véhicules électriques

• Verdir votre flotte d'autobus ou d'autocars



Par l'**opération standardisée CEE** : soutient l'achat ou la location d'un autocar ou d'un autobus électrique neuf ou la réalisation d'une opération de retrofit électrique d'autocar ou d'autobus.

Lien : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/TRA-EQ-128%20vA65-2%20%C3%A0%20compter%20du%2001-01-2025.pdf>

• Verdir votre flotte de voitures ou de camionnettes



par l'opération standardisée CEE : soutien l'achat ou la location d'une voiture particulière ou d'un véhicule utilitaire léger électriques neufs ou opération de retrofit électrique d'une voiture particulière ou d'un véhicule utilitaire léger.

Lien : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/TRA-EQ-114%20vA65-2%20%C3%A0%20compter%20du%2001-01-2025.pdf>

• Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques



Via le programme **Advenir** : prime pour l'installation des infrastructures en résidentiel collectifs ainsi que pour les points de recharge en voirie. Sont éligibles les opérateurs de bornes, notamment les collectivités territoriales et leurs groupements.

Lien : <https://advenir.mobi/>

Logistique

- **l'AAP Logistique 4.0** finance des projets d'innovation pour maîtriser les impacts environnementaux de la chaîne logistique et améliorer sa compétitivité ;
- **l'XD Logistique** : aides (financières et autres) aux collectivités pour la mise en place de solutions innovantes de logistique urbaine ;



Dotations de l'État

Les dotations d'investissement de l'État financent des opérations d'investissement au travers de thématiques éligibles précisées dans une circulaire transmise aux élus par le préfet. Elle concerne notamment des projets de solutions de mobilité. Les demandes sont à effectuer auprès de la préfecture.

Les différentes dotations sont :

- **La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** pour des projets de mobilité tous modes (pistes cyclables, véhicules de transports en commun...).
- **La dotation d'équipement des territoires ruraux** en soutien aux projets visant à favoriser le maintien ou le développement des services publics en milieu rural.
- **La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)** pour les projets dont la mise en œuvre a pour objectif la solidarité entre les différents territoires d'un même département, ou entre les différents départements d'une même région.
- **Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)** en soutien en investissement comme en fonctionnement, aux actions qui concourent aux choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire, dont la mobilité.
- **Les dotations politique de la ville (DPV)** ou subventions pour travaux divers d'intérêts local (TDIL).



Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Une dizaine de programmes et opérations standardisées CEE Transport pour déployer :

- les bus électriques - achat et location - ou retrofit ;
- la mobilité à vélo (programmes Objectif employeur pro-vélo, Mon vélo de A à Z...);
- la logistique urbaine durable (InTerLUD+, Cyclocargologie, Marguerite...);
- les solutions d'éco-mobilité (programme TIMS);
- vélos-cargos TRA-EQ-131 : achat ou location, par une personne morale, de vélo-cargos neufs ou reconditionnés ;

Liens : https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement#scroll-nav_12

https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie#scroll-nav_9

Dispositifs généraux

Offres de l'ANCT



agence nationale de la cohésion des territoires

Accompagnement sur mesure pour les projets des communes et EPCI via un soutien en ingénierie (stratégie mobilité, plans de mobilité simplifiés...). Renseignements auprès des préfets de départements, délégués territoriaux de l'ANCT. Contact du guichet unique départemental et des dispositifs d'accompagnement de l'ANCT directement sur la page d'accueil du site.

<https://anct.gouv.fr/>

<https://anct.gouv.fr/l-accompagnement-de-projets-sur-mesure>

Offres de la Banque des territoires



BANQUE des TERRITOIRES



Outils de la conception au financement et à la sécurisation de

vos projets d'infrastructures, matériels roulants et services en faveur de la mobilité décarbonée.

Financement possible de missions pour l'élaboration et la structuration de votre projet (avec un appui spécifique des villes Action Cœur de Ville).

Soutien d'expérimentations pour des projets innovants (billettique dématérialisée, itinéraires vélo, information trafic TC en temps-réel, etc.).

Financement de votre projet via des prêts long terme aux taux attractifs et couvrant jusqu'à 100% du besoin de financement.

Participation en tant qu'investisseur minoritaire dans :

- une société de projet attributaire d'une concession, DSP ou marché de partenariat ;
- une société d'initiative publique ou privée portant les infrastructures de recharge électriques ou hydrogène, ou les flottes de véhicules décarbonés.

Liens : <https://www.banquedesterritoires.fr/offres/accelerer-le-basculement-vers-une-mobilite-decarbonee>

Portail des aides France Mobilités



Le portail des aides France Mobilités centralise toutes les aides financières et en ingénierie pour les projets de mobilité mises en d'aides dont des collectivités territoriales, telles que les départements et les régions.

Toutes les aides évoquées dans la plaquette sont disponibles sur le portail.



Une question ?

Financements, aide au montage de projet...

Des équipes à votre service !

France Mobilités dispose de cellules régionales regroupant les services des DREAL/DEAL, du Cerema, de l'Ademe, de la Banque des territoires et de l'ANCT, chaque jour à la disposition des collectivités.

www.francemobilites.fr

Contacts des cellules régionales France Mobilités :

<https://www.francemobilites.fr/regions>



**MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DE LA DÉCENTRALISATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*